



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 9 mars 2022

Nouveau système d'information sur les armes : n'oubliez pas de créer votre compte détenteur « chasseur » dès maintenant

Le nouveau système d'information sur les armes (SIA) va progressivement remplacer l'application AGRIPPA, qui recense les détenteurs d'armes.

Si vous êtes chasseur, la création de votre compte personnel est obligatoire sur le site <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr> avant le 1er juillet 2023 pour conserver votre droit à détenir des armes.

Sans l'accomplissement de cette démarche, aucune transaction ne pourra être effectuée (achat, vente, échange, reprise...) et les justificatifs de détention ne pourront être validés.

La préfecture organise depuis le 10 février 2022 des permanences, afin d'accompagner les usagers pour la création de leur « espace détenteur », chaque jeudi matin de 9h30 à 12h30, sur rendez-vous (02 43 01 52 17 ou pref-armes@mayenne.gouv.fr).

Les points d'accueil numérique en préfecture et en sous-préfectures, les espaces France Services sont également des relais privilégiés, de même que :

- la fédération départementale des chasseurs,
- l'association départementale des gardes-particuliers
- les armuriers.

Pour les détenteurs d'armes qui ne sont pas chasseurs, la création de l'espace détenteur se fera en fonction d'un calendrier communiqué ci-joint.

Préfecture de la Mayenne
Cabinet

02 43 01 50 70
pref-communication@mayenne.gouv.fr

16 place Jean Moulin
53000 Laval

